



Le COLLECTIF

— former et informer —



La Pair-Mission,
qui sommes-nous ?
Page 6

Renversement Roe v. Wade :
quel avenir pour l'accès
à l'avortement au Canada ?
Page 6

Les dirigeants de Hockey Canada
démissionnent
Page 11



Une session aux îles Vierges :
défis, découvertes et émerveillement

Page 9



LE P U Q É

DIRECTION

Myriam Baulne

Direction générale

RÉDACTION

Sarah Gendreau Simoneau

Co-rédactrice en chef

Victor Dionne

Co-rédacteur en chef

Gabrielle Goyet

Cheffe de pupitre campus

Amandine de Chanteloup

Cheffe de pupitre culture

Carolanne Boileau

Cheffe de pupitre société

Bianca Lahaye

Cheffe de pupitre sport et bien-être

Nicolas Dionne

Correspondant Vert & Or

Myriam Baulne

Révision linguistique

UNE

Béatrice Palin

Montage photo

TECHNIQUE

Béatrice Palin

Infographie

Rosianne Blanchard

Responsable Web et réseaux sociaux

Poste inactif

Distribution à Sherbrooke

Poste inactif

Distribution à Longueuil

COLLABORATEURS et COLLABORATRICES

Alexandre Ménard

Amaryllis Beaudry

Ana Maria Dumitrache

Béatrice Palin

Émy Babineau

Ève Petit

Floriane Daigneault

Gabrielle Imbeault

Gabryelle Lalonde-Bercier

Jessica Chudzik

Maïa Robert

Marie-Soleil Tremblay

Meg-Anne Lachance

Myriam Baulne

Priscila Gabriela Vasquez

Raphaël Dias Brandao

Samuel Laramée-Aubry

Solène Boudin

Tania Fruchier

William Gaudreau

Nous reconnaissons que les
locaux du *Collectif* sont situés
sur le territoire ancestral non
cédé de la **Nation W8banaki,**
le Ndakina. K'wlipai8ba
W8banakiak wdakiw8k
(phonétique : kolépaïonba
wonbanakiak odakéwonk)

PROCHAINE ÉDITION LE 7 NOVEMBRE 2022

NOUS SOMMES À LA
RECHERCHE DE
COLLABORATRICES ET
COLLABORATEURS !

Pour parler à la communauté étudiante et
faire connaître vos projets étudiants.

Que vous soyez au bac ou à la maîtrise, en
comm ou en kin, *Le Collectif* vous veut!

Écrivez à Redaction.lecollectif@USherbrooke.ca

Suivez-nous sur
les réseaux sociaux!



FACEBOOK



INSTAGRAM

Des personnes députées, un serment et une couronne

Éditorial

De la rédaction EN CHEF



Crédit: Annie Spratt



**VICTOR
DIONNE**

Redaction.Lecollectif@USherbrooke.ca

Le 11 octobre dernier, le chef du Parti québécois (PQ) Paul St-Pierre Plamondon (« PSPP ») a formellement exprimé à l'Assemblée nationale sa volonté de prêter serment à la population québécoise, et non au roi Charles III, lors de son assermentation. Comme de fait, les trois élus du PQ ont réalisé cette intention le 21 octobre. La veille, c'était les 11 personnes députées de Québec solidaire qui ne prêtaient pas allégeance à la couronne britannique.

Pendant la campagne électorale, le leader péquiste avait fait valoir se désir à de multiples reprises. En point de presse le 11 octobre, il avait mentionné ses motivations derrière cette action : « [l'autorité monarchique britannique], c'est 67 millions de dollars par année, c'est un rappel de la domination coloniale qui a mené à la pendaison des patriotes, à la déportation des Acadiens, et qui a mené à la Loi sur les Indiens et les réserves indiennes ». Pourtant, ça ne semble pas être tous les membres des différents partis qui pensent comme lui...

PRENDRE LE RISQUE ?

Le 17 octobre, « PSPP » a annoncé qu'il avait demandé d'adopter une motion soutenant qu'une personne élue pourrait tout de même siéger au parlement malgré son refus de prêter serment au roi. Il demandait du même coup aux trois autres partis représentés en chambre de permettre à leurs personnes députées de ne pas faire allégeance au trône britannique. En réponse immédiate, le premier ministre François Legault a répliqué que son gouvernement allait respecter la tradition. « Nous avons mené des vérifications auprès des juristes au gouvernement et on nous confirme que les deux serments doivent être respectés afin qu'un député puisse siéger », soutenait l'attaché de presse du chef caquiste.

Le lendemain, le député de Borduas Simon Jolin-Barrette a indiqué que les élus péquistes ne pourraient pas accéder au Salon bleu s'ils venaient à refuser de prononcer le serment d'allégeance. « Ça ne nous fait pas plus plaisir que personne de prêter serment à Charles III, mais c'est prévu par la Constitution actuellement. Alors les élus de la Coalition avenir Québec vont prêter serment au roi », déclarait-il quelque temps avant son assermentation parlementaire.

Le Devoir rapportait que Siegfried Peters, secrétaire général de l'Assemblée nationale, a clarifié ses intentions quant à la décision qu'il allait prendre en répondant à la lettre signée par le chef du PQ. Il explique que cela va dépendre de l'évolution du droit : « d'ici à ce que le droit évolue, le cas échéant, je me dois de faire appliquer celui qui est en vigueur ».

Si rien ne change, 14 sièges risquent d'être vides à l'ouverture de l'Assemblée nationale, le 29 novembre...

DES AVENUES POSSIBLES ?

L'article 128 de la Loi constitutionnelle de 1867 prévoit que « les membres du conseil législatif ou de l'Assemblée législative d'une province devront, avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire, devant le lieutenant-gouverneur de

la province ou quelque personne à ce par lui autorisée, — le serment d'allégeance [à la couronne britannique] ». *La Presse canadienne* rapportait l'avis de deux experts de la Constitution canadienne, le professeur de l'Université d'Ottawa et ex-ministre Benoît Pelletier et le professeur de l'Université Laval Patrick Taillon, concernant le serment à la monarchie britannique. Ils s'entendent pour dire qu'il serait possible de changer cette obligation sans l'accord de toutes les provinces.

D'après M. Taillon, Québec pourrait « réécrire » certaines sections de la loi. On mentionnerait, par exemple, que dans la province francophone, le serment se prête à la population québécoise, à ses institutions et à ses lois, et non au roi Charles III. Ces mentions, faisant tout de même référence à la monarchie, « serai[en]t juridiquement moins risqué[es] ».

Les deux spécialistes expliquent que les personnes élues du PQ et de QS pourraient s'en tirer. M. Pelletier explique qu'une motion au parlement leur permettant de prendre place sans avoir prêté serment est une solution à court terme. De son côté, Pr Taillon évoque la possibilité de s'intéresser aux conséquences de l'action, en proposant une sanction pondérée. Selon lui, les candidats et candidates pourraient siéger, prendre parole et participer aux différents travaux, sans toutefois que leurs votes comptent, évitant les possibles contestations des lois sous prétexte que la chambre législative québécoise était mal constituée.

À OTTAWA

Le 19 octobre, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, s'est prononcé. « Je ne vais pas faire de spéculation sur ce que l'Assemblée nationale peut ou ne peut pas faire. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas un Québécois qui veut qu'on rouvre la Constitution », a-t-il déclaré. Il a précisé qu'il est possible pour les membres du Salon bleu d'adopter un projet de loi portant sur les procédés d'assermentation.

Cependant, ce ne serait pas une priorité. « Les Québécois, comme les Canadiens, veulent qu'on se préoccupe du coût de la vie, des emplois de l'avenir, des changements climatiques et c'est sur ça qu'on va passer notre temps », a-t-il dit. Au niveau fédéral, le premier ministre a soutenu qu'il ne comptait faire aucun changement aux serments. Idem chez les conservateurs, où le statu quo est satisfaisant d'après les dires du lieutenant pour le Québec, Pierre Paul-Hus.

Du côté du Bloc québécois, le chef Yves-François Blanchette présentera éventuellement une motion pour amener un débat parlementaire visant la fin des relations canadiennes avec l'autorité monarchique. Le chef du Nouveau parti démocrate, Jagmeet Singh, se dit ouvert à discuter, mais va prioriser l'enjeu de la hausse du coût de la vie.

L'ombudsman, une fonction impartiale et indépendante en aide à la communauté universitaire

Agora Campus

Alors que la mi-session est une période éprouvante pour toute personne étudiante, on peut parfois avoir l'impression d'avoir été lésé dans nos droits. Changements de modalités d'examen à la dernière minute, manque d'accommodements pour les personnes ayant des besoins particuliers, appel à une révision de note... Plusieurs raisons sont bonnes pour consulter le bureau de l'ombudsman !

Mais qu'est-ce qu'un ombudsman ? Ce terme suédois désigne le « porte-parole, celui qui parle pour autrui », c'est-à-dire une personne qui peut vous assister dans le règlement de différends. Dans le cas présent, l'ombudsman des personnes étudiantes de l'Université de Sherbrooke (UdeS) s'assure que les décisions prises par l'administration quant aux dossiers étudiants soient respectueuses, transparentes, raisonnables, impartiales et non discriminatoires. Le bureau, en soi, offre un service de conciliation pour régler les différends entre l'Université et les personnes étudiantes. Il s'agit d'une fonction indépendante de l'UdeS, car l'ombudsman est nommé par le conseil d'administration afin de préserver la plus grande impartialité possible. Ce service de dernier recours permet d'intervenir et de s'assurer que les décisions académiques touchant les personnes étudiantes soient équitables. Que ce soit pour un dossier de révision de note, d'exclusion ou de discrimination, l'ombudsman est là pour épauler la communauté étudiante.

QUI EST L'OMBUDSMAN ?

À l'UdeS, l'ombudsman de la communauté étudiante est Marie-Claude Laquerre. En effet, « ombudsman » est un terme non genré, on ne peut pas dire « ombudswoman » ! Mme Laquerre est en poste depuis près d'un an, ayant succédé à Soucila Badaroudine, qui a occupé la fonction de 2005 à 2021. Bien qu'elle soit nouvelle dans cette fonction, Mme Laquerre connaît très bien l'UdeS, car elle y chemine depuis 16 ans. Durant cette période, elle a été étudiante, employée et même chargée de cours, ce qui lui a permis d'acquérir une compréhension impressionnante du milieu. Le premier rapport annuel de Mme Laquerre sera d'ailleurs publié au cours du mois de novembre. Outre cette personne élue, l'équipe de l'ombudsman comporte également quatre autres membres, embauchées par concours. L'ombudsman adjointe, Caroline Audette, assiste Mme Laquerre dans ses fonctions et offre de la consultation aux personnes étudiantes. Émylie Dubé assure, quant à elle, le poste de secrétaire de direction et est le premier contact entre le bureau et la communauté étudiante. La coordonnatrice administrative du bureau, Marylène Dionne, s'assure de l'unité dans leur action et de la cohésion dans leur projet. Finalement, Émilie Toussaint, qui travaille également aux services à la vie étudiante, assiste l'équipe sur le point communicationnel. Pour faire appel au service, plusieurs choix s'offrent aux personnes étudiantes. Elles peuvent remplir le formulaire prévu à cet effet sur le site de l'UdeS, appeler le bureau de l'ombudsman, ou s'y présenter directement. Une fois cette étape accomplie, il sera possible d'obtenir un rendez-vous avec quelqu'un de l'équipe qui écoutera les questionnements et inquiétudes des individus. Il s'agit d'un service entièrement gratuit. Bien qu'il soit financé par l'Université, le bureau de l'ombudsman est indépendant financièrement et libre dans ses dépenses.

LE SERVICE EN CHIFFRES

Le service de l'ombudsman est offert à l'UdeS depuis 1997. Celui-ci a toutefois changé de nom depuis quelques années, passant du « protecteur des droits des étudiantes et des étudiants » à l'« ombudsman des étudiantes et des étudiants ». Ce changement de nom n'est pas anodin : les personnes employées peuvent, elles aussi, consulter le service pour s'assurer de prendre de bonnes décisions et de respecter les règlements de l'UdeS. L'équipe n'offre toutefois pas de défense de droit pour ces individus, mais bien de la consultation uniquement. Comme pour les personnes étudiantes, ces consultations sont toujours confidentielles.

Depuis son ouverture, le bureau a traité plus de 6 000 demandes. De celles-ci, ce sont environ 75 % des demandes qui provenaient de la communauté étudiante. Pour l'année 2020-2021, 337 demandes d'assistance ont été acheminées à l'équipe de l'ombudsman. La plupart de ces demandes ont été traitées avec une simple consultation ou avec du coaching, sachant que seulement 25 plaintes ont été formulées par l'ombudsman dans toute l'année.

Ultimement, le bureau de l'ombudsman a un pouvoir de recommandation, qui entraîne habituellement des ajustements de la part des directions de l'UdeS.

Le pouvoir du service n'est pas contraignant, c'est-à-dire qu'il ne peut pas obliger le rectorat ou les décanats à appliquer ses recommandations, mais elles sont habituellement suivies. En cas d'impasse majeure, l'ombudsman peut diriger les personnes étudiantes vers des ressources judiciaires externes, puisqu'il n'a pas le rôle d'émettre d'avis juridique.

LA CONFIDENTIALITÉ COMME CLÉ DU SUCCÈS

S'il y a bien un point sur lequel le service veut mettre l'accent, c'est la confidentialité. L'ombudsman des personnes étudiantes, Marie-Claude Laquerre, souligne que : « l'aspect de confidentialité est primordial. J'ai entendu certaines personnes étudiantes dire qu'elles s'étaient retenues de venir nous voir, ne sachant pas que toutes les consultations faites au bureau de l'ombudsman sont sous le couvert de la confidentialité ».

Il est vrai que le nom d'une personne étudiante peut être dévoilé uniquement aux personnes concernées dans la démarche de celle-ci et il est important de mentionner qu'il nous faut absolument son consentement. « Ultimement, c'est toujours la personne étudiante qui a le pouvoir sur son processus de consultation, alors si elle ne veut pas que nous divulguions quoi que ce soit au personnel enseignant par exemple, nous respecterons son choix ».

Et c'est une option ! En effet, si les personnes étudiantes veulent aller de l'avant avec des actions pour tenter de résoudre le problème, le bureau les appuiera dans leur démarche. Toutefois, si elles préfèrent seulement consulter une personne neutre afin de se vider le cœur quant à une situation et obtenir de l'information, l'ombudsman est aussi là pour ça.

Pour faire une requête au bureau de l'ombudsman ou pour plus d'informations, c'est ici :

<https://www.usherbrooke.ca/ombudsman/>



**GABRIELLE
GOYET**

Campus.Lecollectif@
USherbrooke.ca



Source: UdeS

La Pair-Mission, qui sommes-nous ?



Source: Pair-Mission

La Pair-Mission est un réseau de pair-aidance par et pour les personnes de la communauté étudiante de l'Université de Sherbrooke (UdeS). De façon plus concrète, une personne pair-aidante est une personne étudiante qui offre de son temps de manière bénévole afin d'apporter son soutien à un ou une collègue. La personne pair-aidante a une approche empathique, bienveillante, engagée et basée sur l'espoir. Elle entend, accompagne et réfère les membres de la communauté étudiante aux bonnes ressources.

Par Gabrielle Imbeault, Jessica Chudzik,
Samuel Laramée-Aubry et William Gaudreau

La Pair-Mission a été créée en 2021 en réponse à la détresse psychologique étudiante observée et accentuée par l'isolement en contexte de pandémie. L'objectif de ce regroupement étudiant est d'offrir un accès rapide à une écoute bienveillante. Un article scientifique d'Eisenberg soutient l'idée que les personnes étudiantes ont une tendance naturelle à se tourner vers leurs pairs lorsqu'elles ressentent le besoin de recevoir du soutien. Le rapport d'une récente étude de Touchette adressant la détresse psychologique universitaire souligne notamment que les programmes de pair-aidance seraient pertinents afin de reconnaître, intervenir ou référer les personnes étudiantes vivant avec des difficultés de santé mentale.

NOTRE MISSION

La Pair-Mission vise à instaurer une culture de bienveillance et d'entraide à l'UdeS et d'encourager les personnes étudiantes à se donner la permission de demander de l'aide lorsqu'elles en ressentent le besoin. Afin de répondre à ces objectifs, La Pair-Mission propose :

UN SERVICE D'ÉCOUTE ACCESSIBLE, CONFIDENTIEL ET BIENVEILLANT ;

De promouvoir les bonnes pratiques de santé psychologique, sensibiliser les membres de la communauté étudiante aux enjeux connexes à la santé psychologique et faire connaître les services et ressources accessibles.

Une rencontre avec une personne pair-aidante peut prendre différentes formes. Que ce soit de manière plus informelle en faisant une promenade dans les sentiers du Mont-Bellevue ou de manière plus formelle dans un local sur le campus de l'Université qui assure la confidentialité des propos discutés, la personne pair-aidante peut offrir son soutien à la personne aidée. Les personnes étudiantes peuvent même choisir de rencontrer une personne pair-aidante par le biais d'une plateforme numérique.

TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE PAIR-AIDANTE

« Dans la dernière année, j'ai eu la chance d'être présent pour écouter et accompagner plusieurs personnes étudiantes qui traversaient des épreuves difficiles. Toutes ces personnes méritaient d'avoir un espace pour être écoutées. Une réussite pour moi est de sentir que les personnes étudiantes quittaient nos rencontres avec une charge émotionnelle allégée, avec de l'espoir et avec un rendez-vous pour une ressource professionnelle adaptée à leurs besoins. »

– Pair-aidant depuis le lancement du service

NOS PROJETS POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Notre priorité pour la prochaine année est de se faire connaître davantage dans la communauté étudiante de l'UdeS afin de rejoindre les personnes étudiantes dans le besoin. Nous allons organiser des activités de sensibilisation et de promotion du service d'écoute sur le campus tout en demeurant présents sur les réseaux sociaux. Nous vous invitons à partager notre contenu afin de montrer votre soutien à la cause.

Facebook : <https://www.facebook.com/la.pair.mission>

PRO BONO

Renversement Roe v. Wade : quel avenir pour l'accès à l'avortement au Canada ?

Alors qu'une anxiété nationale s'est répandue au Canada suivant le renversement de la décision *Roe v. Wade* ce 24 juin dernier aux États-Unis, le droit constitutionnel du libre choix de la femme est toujours bien protégé au Canada par la jurisprudence. Cependant, l'accès à l'avortement dans un milieu post-pandémique pose effectivement des questions d'accès équitable à ce service essentiel, malgré la liberté de choix établie au Canada.

Par Priscila Gabriela Vasquez et Ana Maria Dumitrache, étudiantes en droit et bénévoles pour Étudiants-es Pro Bono Canada

Dans leur rapport de 2021 *Dobbs v. Jackson Women's Health Organization*, Perry et Jipping affirment que l'affaire *Dobbs*, celle qui a renversé *Roe v. Wade* (1973), redonne aux États fédérés le pouvoir d'imposer leurs propres lois concernant le droit à l'avortement, pourtant protégé par l'État fédéral américain à la suite d'une affirmation de la Cour suprême. Toutefois, la recherche de Céline Fercot de 2022 sur l'affaire *Dobbs* précise que lors de cette décision, la Cour suprême a interprété la Constitution du pays au sens historique pour venir à la conclusion que le droit à l'avortement a toujours été domaine des États fédérés et que « la Constitution n'interdit pas aux citoyens de chaque État de réguler ou d'interdire l'avortement ».

Suivant cette décision, plusieurs ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences que cela pourrait entraîner pour l'accès à l'avortement au Canada, tels que Michelle Robidoux, membre de la Coalition ontarienne pour les cliniques d'avortement : « Il n'y a aucun doute que cette décision va donner beaucoup d'élan au mouvement antiavortement au Canada », dit-elle à Radio-Canada, le

25 juin 2022. En revanche, la jurisprudence canadienne démontre un précédent majeur dans le droit à l'intégrité du corps, surtout dans l'affaire *R. c. Morgentaler* (1989), ainsi que *Tremblay c. Daigle* (1989).

En effet, l'affaire *Morgentaler* a permis à la décriminalisation de l'avortement, alors que celle-ci était codifiée dans le Code criminel avant 1989. Cette décision a établi la préséance des droits des femmes à l'avortement sur l'intérêt du fœtus, en application de l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui protège la sécurité et l'intégrité de toute personne ayant la possibilité de tomber enceinte. D'autre part, la décision *Tremblay c. Daigle* (1989) définit la position juridique de l'enfant conçu, mais non né, d'où l'enfant doit naître vivant et viable pour acquérir des droits rétroactivement à sa naissance. En bref, le droit du fœtus est effectivement protégé une fois né, mais pas au détriment de la personne qui porte l'enfant. Finalement, l'accès à l'avortement est encadré par la *Loi sur la santé du Canada*, car il s'agit d'un service assuré par la RAMQ. Ceci permet l'accès à des soins sans barrière financière.

Puis, dans le contexte post-pandémique, alors que les statistiques de l'ACLC et la FQPN démontrent que le Québec permet le plus de points de services d'avortement repartis dans la province, il reste que les avortements du troisième trimestre ne sont pas aussi accessibles, les médecins référant habituellement aux États-Unis pour permettre un avortement au-delà de 23 semaines. Non seulement les frontières internationales étaient restreintes en 2020 et 2021, mais seulement huit médecins offrent ce service au Québec, comme le mentionne notamment Héloïse Archambault dans le Journal de Montréal. Ainsi, l'accès à l'avortement est maintenant plus restreint pour les femmes souhaitant se faire avorter dans leur troisième trimestre suivant le renversement de *Roe v. Wade*.



Source: Unsplash

Section Campus

Une année chargée pour le Comité Zéro Déchet

Plusieurs comités à visée environnementale existent sur les divers campus de l'Université de Sherbrooke (UdeS). Bien qu'ils collaborent énormément entre eux, chacun possède sa propre vocation. Parmi ceux-ci, on retrouve le Comité Zéro Déchet UdeS, qui promeut une consommation minimisant les rebuts au maximum, afin d'avoir un impact négatif minimal sur l'environnement.

Par les membres du comité, Émy Babineau, Floriane Daigneault, Solène Boudin, Maia Robert, Marie-Soleil Tremblay, Tania Fruchier et Ève Petit.

Le Comité Zéro Déchet de l'UdeS a pour objectif de sensibiliser la communauté étudiante par rapport à la gestion des déchets, que ce soit au niveau de leur production ou de leur traitement (compostage, recyclage). Le Comité Zéro Déchet amène donc la communauté étudiante à repenser ses habitudes de consommation, dans le but de réduire sa production de déchets, de promouvoir l'achat local et de la familiariser avec un mode de vie plus minimaliste. À leur rythme, les membres de la communauté étudiante sont invités à modifier leurs habitudes de vie afin de limiter l'impact de leur consommation sur la planète.

Ce que le Comité Zéro Déchet propose, ce sont des solutions concrètes qui sont présentées de façon bienveillante, sans culpabilité. Cela peut passer par la promotion de l'achat de seconde main ainsi que par l'emprunt et l'échange de biens. Cette manière de consommer autrement permet de diminuer la pollution liée à la production de nouveaux objets, tout en maximisant leur durée de vie.

Le Comité Zéro Déchet partage donc des astuces via les réseaux sociaux et organise des événements en présentiel afin de partager son savoir et d'initier la communauté étudiante à des habitudes de consommation plus vertueuses pour l'environnement. Implique-toi sporadiquement ou régulièrement pour contribuer à une consommation plus responsable !

DE NOMBREUX PROJETS POUR LA PROCHAINE ANNÉE

Cette année, le Comité Zéro Déchet aimerait planifier des échanges de vêtements, comme il l'a fait les années précédentes. Vu l'attrait de la communauté étudiante pour cet événement, nous souhaitons pouvoir offrir cette opportunité d'échanger ses vêtements sur le campus principal de l'Université. Pour la session d'automne, l'événement a été organisé par le Comité et

se déroulera le 21 novembre 2022. Il s'agit d'une bonne façon d'acquérir de nouveaux vêtements tout en étant consciencieux de l'environnement et de redonner au suivant !

Étant donné le retour en présentiel de plusieurs activités, le Comité souhaite offrir différentes possibilités d'activités pour les personnes étudiantes qui souhaitent en apprendre davantage sur le Zéro Déchet. Nous visons, entre autres, la planification d'un atelier de fabrication de produits nettoyants maison.

Le comité étant conscient qu'il peut parfois être difficile d'adopter des pratiques zéro déchet, il aimerait créer différents outils que nous rendrons disponibles à tous. Il souhaite monter une trousse du débutant en matière de zéro déchet. Son but est de rassembler différentes astuces pour réduire ses déchets comme individu. Il aimerait également préparer une carte interactive permettant collectivement d'identifier facilement les endroits où il est possible de déposer son compost, notamment. Cette carte pourrait également localiser les endroits où l'on retrouve des magasins en vrac ou encore des friperies.

D'ailleurs, il tient régulièrement ses réseaux sociaux à jour. Ayant comme objectif de faire connaître le zéro déchet à autant de gens que possible, le comité prépare du contenu informatif sur cette pratique et reste disponible pour répondre à toutes les questions.

LA PHILOSOPHIE DES MEMBRES ACTUELS DU COMITÉ

Le Comité Zéro Déchet est actuellement composé de sept membres. Ci-dessous, nous vous partageons la philosophie zéro déchet de quelques-unes :

Ève : « Pratiquer le zéro déchet dans ses habitudes de consommation et son quotidien est pour moi un moyen d'être consciente des déchets qui résultent de

nos actions. Garder ça en tête me motive à essayer de trouver des alternatives durables à mon échelle, pour minimiser mon impact sur la planète, du mieux que je puisse faire et sans jugement ! »

Tania : « On dit souvent que chaque petit geste compte. Pratiquer le zéro déchet est une manière pour moi d'avoir un impact positif sur l'environnement. Informer mon entourage sur l'importance de cette pratique ainsi que de lui partager des astuces est ma façon de faire mon petit geste quotidien pour notre belle planète. »

Émy : « Pour moi, le Comité Zéro Déchet est la preuve qu'en s'unissant, on peut faire de grandes choses. J'ai rejoint le comité, car la protection de la planète me tient beaucoup à cœur. J'ai eu la chance d'y connaître des personnes inspirantes qui souhaitent sensibiliser et faire une différence pour notre avenir. »

Solène : « *La légende du colibri* de Pierre Rabhi a été ma motivation et la raison qui m'a permis de me dire que je voulais faire ma part. Parce qu'ensemble on peut aller loin, mon engagement dans le comité est ma pierre à l'édifice. En effet, aujourd'hui on n'a plus d'autre choix que d'agir pour limiter les changements climatiques. Je sais cependant que nous sommes après tout humains, alors aller à notre rythme est essentiel ! »

OÙ TROUVER LE COMITÉ ?

Vous souhaitez en apprendre plus sur le Comité Zéro Déchet ? N'hésitez pas à le suivre sur les réseaux sociaux. Vous y retrouverez aussi sous peu de l'information sur les prochains événements et des trucs et astuces sur le zéro déchet !

Facebook : @comitezzerodechetudes
Instagram : @zerodechetude



Échange de Vêtements

21 novembre 2022



« Je pleure dans ma tête »

Agora Culture



Avec la participation financière de :



Le 5 octobre 2022, le long métrage « Je pleure dans ma tête » a été rendu disponible sur la plateforme de l'Office national du film du Canada (ONF). Ce documentaire cherche à sensibiliser les sociétés occidentales aux enjeux migratoires ainsi qu'aux droits des enfants. Véritable hommage à la résilience et aux stratégies de survie des enfants témoins des bombes et des camps, ce film souligne l'importance de les comprendre afin de réussir à les aider dans leur intégration scolaire au Québec.

Ce long métrage a été présenté au Festival international de films documentaires sur les droits de la personne One World, à Prague, ainsi qu'au festival DOC-Cévennes en France et aux Rendez-vous Québec Cinéma.

Véritable ode au courage de ces enfants, ce documentaire amène le public au sein de diverses écoles québécoises afin de rencontrer quelques élèves ayant déjà vécu l'indicible. La plupart sont des réfugiés dont la famille a fui la guerre et la violence.

UN REGARD ENGAGÉ

Hélène Magny, la réalisatrice du documentaire, se passionne pour ce média depuis près de 20 ans. Ses créations lui ont permis d'aborder bien des sujets, allant de la résistance à la dictature en Birmanie, à la maladie mentale à l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, aux problèmes migratoires, jusqu'à l'impact du journalisme sur la démocratisation de la République démocratique du Congo. Son but est donc d'aller porter un regard ouvert aux difficultés mondiales, tout en cherchant à sensibiliser son public dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Grâce à son nouveau documentaire, qui se trouve être son neuvième film, ainsi que sa première collaboration avec l'ONF, la réalisatrice cherche à comprendre comment les écoles québécoises peuvent aider ces enfants réfugiés nouvellement arrivés au pays.

Comprend-on bien le parcours, les souffrances et les traumatismes de ces enfants ? « Ce film-là, je l'ai fait parce qu'on s'intéresse beaucoup au présent des réfugiés, mais on ne s'intéresse pas au passé, à la reconstruction psychologique. [...] Les traumatismes laissent des traces. »

« LES TRAUMAS PAR LES MOTS »

Grâce au regard particulier de Garine Papazian-Zohrabian, une psychologue spécialisée dans les traumatismes de guerre, mais aussi porteuse de la mémoire arménienne, Hélène Magny emmène son public dans différentes écoles afin de partager la formation de Garine offerte à ces établissements. Le but d'une telle démarche est d'offrir au personnel enseignant les outils nécessaires à la gestion des problèmes psychosociaux dont souffrent les jeunes réfugiés présents dans leurs classes. « Très peu de membres de la direction d'écoles connaissaient le parcours des jeunes qu'ils recevaient », déclare la réalisatrice.

Garine propose de créer des groupes de parole, où tous peuvent se sentir assez à l'aise pour exprimer ce qu'ils ressentent. À l'école, bien des choses se font plus naturellement pour les enfants, ce qui peut leur permettre d'aller chercher un accompagnement

nécessaire. Bien souvent, les réfugiés sont incompris. On ne saisit pas leur déconnexion causée par les nombreux traumatismes vécus. On a souvent tendance à les emprisonner sous l'étiquette de « TDAH », ce qui ne permet pas toujours de considérer l'évolution de leur état mental.

« Pensez à tous les enfants dans vos écoles qui sont agressifs, en colère, un peu violents. Souvent, vous voyez ça comme un problème de comportement, mais c'est important de voir la souffrance derrière. Qu'est-ce que cet enfant a vécu pour être tellement en colère ? »

Le corps enseignant formé par Garine va donc offrir cette expérience de groupe de parole à ses élèves, faisant ainsi un pas vers eux, vers l'écoute de leur histoire et de leurs émotions, sans les brimer. « Il y a des enfants qui ont vu des atrocités, des cousins, des amis mangés par des bêtes. »

Ces enfants sont conscients du danger qu'ils courraient dans leur pays d'origine, et continuent de penser à leur famille laissée sur place. « J'ai quitté la moitié de ma famille. Je pleure dans ma tête, mais parfois je ne peux pas résister. »

DES PARCOURS DIVERS ET VARIÉS

En plus de donner une voix aux jeunes enfants, le documentaire vient également mettre en lumière le parcours d'une jeune mère de 17 ans, ayant passé sa vie dans un camp de réfugiés en Côte d'Ivoire : Manjy. À l'âge de 7 ans, elle est forcée à commencer à travailler. Tombée enceinte à seulement 12 ans des suites d'une agression sexuelle, elle est contrainte à prendre en charge sa nouvelle famille. Ses proches ne comprennent pas la situation, si bien qu'elle est laissée à elle-même, sans soutien. Arrivée au Canada sans jamais être allée à l'école, cette jeune femme a pu compter sur l'une de ses enseignantes afin de surmonter les obstacles. « Je ne pensais pas qu'il pouvait y avoir une vie où on pouvait aller à l'école, avoir des amis, acheter les choses qu'on veut. »

Ces enfants, plus ou moins jeunes, sont dotés d'une extraordinaire résilience qui leur a permis de trouver un sens à une vie qui ne semblait plus en avoir. Respect, non-jugement et liberté d'expression sont de véritables trésors offerts par le nouveau cadre de vie de ces nouveaux arrivants.



**AMANDINE
DECHANTELOUP**

Culture.Lecollectif@
USherbrooke.ca

Netflix & Chills ?

Que vous aimiez les films d'épouvante ou que vous soyez tout simplement fans de l'ambiance lugubre qui se trame à l'approche d'Halloween, vous trouverez définitivement votre compte au cinéma et sur Netflix cet automne. Voici quelques nouveautés qui vous donneront froid dans le dos (une couverture et un breuvage chaud sont de mise).

Par Myriam Baulne

Ceux et celles qui ont été introduits à l'horreur grâce à l'animation seront sans aucun doute séduits par Wendell & Wild, une comédie d'horreur en stop motion réalisée par Henry Selick (L'étrange Noël de M. Jack, Coraline) et Jordan Peele (Get Out, Nope) et mettant en vedette les voix de Keegan-Michael Key et Angela Bassett. Le film sortira sur Netflix le 28 octobre et peu d'informations sont disponibles pour l'instant, quoique les critiques soient positives ! Il s'agit d'un film qui pourra potentiellement être visionné en famille, au bonheur des plus jeunes.

SI VOUS AIMEZ LE PARANORMAL

Comme chaque automne depuis 2018, Mike Flanagan donne rendez-vous à ses fans pour un nouvel opus de ce que Netflix nomme affectueusement le « Flanaverse ». Que vous le connaissiez grâce à ses films (*Hush*, *Oculus*, *Gerald's Game*, *Doctor Sleep*) ou grâce aux miniséries des années dernières (*The Haunting of Hill House*, *The Haunting of Bly Manor*, *Midnight Mass*), sa réputation n'est plus à faire. Cette année, ce directeur né à Salem au Massachusetts nous offre *The Midnight Club*, encore une fois une ode à ses thématiques favorites : la mort, et l'héritage que nous laissons derrière nous lorsque celle-ci nous tient. Dans cette série, des adolescents en phase terminale sont réunis dans un hospice de soins palliatifs et se retrouvent en secret la nuit pour se raconter des histoires effrayantes. Toutefois, l'ombre des anciens pensionnaires plane sur l'hospice, et la légende d'une guérison miraculeuse pousse les jeunes à explorer davantage...

D'ailleurs, amateurs et amatrices des œuvres de Mike Flanagan, restez aux aguets : le tournage de la prochaine minisérie s'est terminé en juillet dernier et elle sera intitulée *The Fall of The House of Usher* (oui, oui, comme la nouvelle d'Edgar Allan Poe). La série promet le retour de Carla Gugino, Kate Siegel, Samantha Sloan et Rahul Kohli, et même l'arrivée de Mark Hamill dans la distribution. Le reste sera à découvrir !

Pour une chair de poule garantie, songez à visiter la salle de cinéma près de chez vous pour voir *Smile*, de Parker Finn. Hantée par des visions inquiétantes, une jeune femme se suicide devant sa psychiatre. Peu de temps après, cette dernière est soudainement tourmentée par les mêmes visions, qui semblent se propager de personne en personne comme une épidémie macabre. Déterminée à découvrir la source de cette malédiction, la psychiatre se retrouve au milieu d'une histoire horrifiante qui la pousse à confronter de vieux démons. Mettant en vedette Sosie Bacon (*13 Reasons Why*), Jessie Usher (*The Boys*) et Kyle Gallner (*Jennifer's Body*), *Smile* accomplit ce dont peu de films peuvent se vanter : il fait frissonner (et parfois crier) toute une salle de téléspectateurs et téléspectatrices à l'unisson. L'expérience de foule vaut définitivement le détour et le coût d'un billet. C'est le genre de film qui a son plein impact au cinéma, donc n'attendez pas !

SI VOUS PRÉFÉREZ PLUTÔT LE SUSPENSE

La nouvelle série *The Watcher*, mettant en vedette Naomi Watts, Bobby Cannavale, Mia Farrow et Jennifer Coolidge, fait un malheur sur Netflix depuis sa sortie le 13 octobre dernier. Inspirée d'une histoire vécue, cette minisérie produite par Ryan Murphy (*Monster : The Jeffrey Dahmer Story*, *Ratched*, *American Horror Story*, *Scream Queens*) raconte l'histoire de la famille Brannock qui, soucieuse de quitter la vie fiévreuse de New York, décide de s'installer dans une immense demeure à Westfield au New Jersey. Aussitôt emménagée, la famille commence à recevoir des lettres harcelantes et à vivre des situations menaçantes dans la maison. Des voisins étranges aux courtiers immobiliers avides de récupérer la maison à prix modique, tous ont un mobile et constituent des suspects potentiels. Les Brannock sauront-ils trouver leur tourmenteur avant qu'ils ne soient chassés de la maison pour de bon ?

La dernière décennie a vu son lot d'histoires d'horreur en lien avec la technologie. Si autrefois la peur de se retrouver isolés et incapables d'appeler à l'aide primait dans l'horreur, aujourd'hui, c'est plutôt la phobie d'être constamment épiés et écoutés qui nous tourmente. Si vous recherchez un suspense sans le gore et l'épouvante, *Le téléphone de M. Harrigan* (*Mr. Harrigan's Phone*), une fiction d'apprentissage basée sur une histoire de Stephen King, vous plaira sûrement.

SI LA CRIMINOLOGIE VOUS PASSIONNE

Les amateurs et amatrices de true crime sont servis cette année avec *Monster : The Jeffrey Dahmer Story*, une série de 10 épisodes créée par Ian Brennan et Ryan Murphy et mettant en vedette Evan Peters (*American Horror Story*). La minisérie est un portrait de Jeffrey Dahmer, l'un des tueurs en série les plus meurtriers et célèbres des États-Unis. De son enfance, à ses crimes et jusqu'à son assassinat en prison, la série couvre les événements de la vie de Dahmer dans une cinématographie troublante et efficace et pose également un commentaire sur les discriminations systémiques de notre société. Avec une trame sonore réalisée par nul autre que Nick Cave, difficile de résister à la fascination morbide qui prend d'assaut les téléspectateurs et téléspectatrices dès le tout premier épisode. Vous ne vous lassez pas de l'histoire de Jeffrey Dahmer et en voulez toujours plus ? Ne manquez pas la série documentaire *Conversations With a Killer : The Jeffrey Dahmer Tapes*, sortie le 7 octobre sur Netflix ! Les plus avides de mystères seront également ravis d'apprendre que les premiers épisodes de la 3^e saison de la série *Les Enquêtes extraordinaires* (*Unsolved Mysteries*) sont sortis le 18 octobre dernier. La suite est prévue pour le 25 octobre et le 1^{er} novembre. Cette série, redémarrée en 2020 par 21 Laps Entertainment et Shawn Levy, producteur exécutif derrière *Stranger Things*, entre autres, est en fait sur les ondes depuis 1987 et approche son 600^e épisode ! Enfilez votre chapeau de détective et tentez de démystifier ces questions demeurrées sans réponse. Il n'y a rien de plus terrifiant que l'inconnu, n'est-ce pas ?



Horoscope

Pour l'Halloween je vous offre ma recommandation de friandises effrayantes, toujours selon la position des astres dans le ciel au moment de votre naissance.

Par Nostradabéa

BÉLIER : 21 MARS — 20 AVRIL

Vous avez la tête dure et aimez combattre avec vos friandises quand vient le temps de les manger. Vous voulez que le goût dure des heures. C'est pourquoi vous préférez les sucettes.

TAUREAU : 21 AVRIL — 21 MAI

Le fait que ce soit l'Halloween ne fera jamais descendre vos standards. C'est pourquoi vous n'acceptez que les barres de chocolat en format régulier.

GÉMEAUX : 22 MAI — 21 JUIN

Vous n'avez pas la dent sucrée. Vous préférez les collations salées à n'importe quel bonbon. C'est pourquoi votre friandise de choix est le mini sac de croustilles.

CANCER : 22 JUIN — 22 JUILLET

Vous vivez pour la nostalgie. Vous voulez une friandise réconfortante qui vous rappelle votre grand-maman. Vous êtes heureux lorsque vous recevez des caramels durs.

LION : 23 JUILLET — 22 AOÛT

Vous aimez vous démarquer dans tout ce que vous faites. Vous devez faire mieux que tout le monde. On ne vous voit pas souvent, mais quand on vous voit, vous faites fureur. Vous êtes la cannette de boisson gazeuse.

VIERGE : 23 AOÛT — 22 SEPTEMBRE

Vous voulez manger des friandises, mais ne voulez pas faire de compromis avec votre santé. Votre accueil est plutôt mitigé. Les adultes vous aiment, mais pas tellement les enfants. Vous êtes les jujubes à base de vrai jus de fruits et légumes.

BALANCE : 23 SEPTEMBRE — 22 OCTOBRE

Vous êtes pires que les vierges. Les enfants vous détestent et les parents ne sont pas certains de votre sécurité. Vous finissez aux poubelles, juste au cas où vous cacheriez une lame de rasoir. Vous êtes la pomme.

SCORPION : 23 OCTOBRE — 22 NOVEMBRE

Vous êtes un classique. Vous êtes un goût acquis avec l'âge. Vous n'êtes pas le choix le plus fréquent, mais ceux qui vous aiment vous adorent. Vous êtes la réglisse noire.

SAGITTAIRE : 23 NOVEMBRE — 21 DÉCEMBRE

Vous n'aimez pas vous compliquer la tâche. Vous aimez le sucre, mais à petite dose. Vous êtes les mini barres de chocolat.

CAPRICORNE : 22 DÉCEMBRE — 20 JANVIER

Vous vous donnez à 100 % dans tout ce que vous faites. Vous faites vos friandises à la maison. Vous êtes la tire à la mélasse.

VERSEAU : 21 JANVIER — 19 FÉVRIER

Vous avez les mêmes goûts que lorsque vous aviez 5 ans. Vous ne savez pas pourquoi vous êtes populaire, mais vous l'êtes. Vous êtes les *Rockets*.

POISSONS : 20 FÉVRIER — 20 MARS

Vous avez des goûts de luxe. Vous aimez sortir du lot. On vous aime surtout pour l'esthétique. Vous êtes les bonbons au sel de mer.



OPINION

Section CULTURE

Une session aux îles Vierges : défis, découvertes et émerveillement

Depuis les dix dernières semaines, je fais mes études en communication marketing à la University of the Virgin Islands. Oui, c'est une vraie université, et c'est aussi magnifique qu'on puisse l'imaginer!

Par Amaryllis Beaudry

Pour parfaire mon anglais, j'ai décidé de partir aux États-Unis. En regardant les écoles du programme du National Student Exchange, j'ai découvert l'île sur laquelle j'allais passer quatre des mois les plus mémorables de ma vie : Saint-Thomas.

Je savais qu'un choc culturel et qu'une barrière de langue pouvait m'attendre; j'étais préparée et confiante. Arrivées ici, nous étions 25 filles qui venaient de partout en Amérique du Nord... Deux semaines plus tard, nous n'étions plus que 20. Le « Island time » n'était pas pour tout le monde, ce mode de vie tranquille où rien ne presse et où il faut faire preuve de patience :

- Pas d'horaires pour les autobus, on peut donc attendre une minute ou une heure ;
- Parfois une seule personne pour servir à la cafétéria, donc des files qui s'étirent pendant près d'une heure certains soirs ;
- Plusieurs jours avant que l'entretien de bâtiment soit fait quand il y a des petits problèmes aux résidences ;
- Pas de milliers d'activités, il faut savoir se contenter des petits plaisirs de la vie.

UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

La première semaine d'école, j'étais un peu découragée... Trois de mes cours en présentiel avaient été changés pour des cours en ligne ou en vidéoconférence ; l'enseignant et une partie de la classe sont sur le campus de Saint-Croix, et l'autre partie de la classe assiste au cours sur le tableau interactif. Ça prenait la moitié du cours avant qu'on réussisse à se connecter, on perdait beaucoup de temps !

Mais pour moi, le négatif est tellement minime si on le compare à l'émerveillement que chaque journée m'apporte !

Ici, on se dit toujours « good morning, good afternoon, good evening ou goodnight » pour se saluer quand on arrive quelque part ou qu'on croise quelqu'un. Même quand quelqu'un rentre au milieu d'un cours ! J'adore connecter ainsi et ça me fait toujours sourire de dire « goodnight » comme salutation.

Je vois au moins trois tortues chaque fois que je fais de la plongée en apnée à la plage qui est à huit minutes à pied de ma chambre, bonheur garanti !

Les autobus locaux appelés « safaris » coûtent seulement 1 \$ et nous amènent presque partout sur l'île.

Les couchers de soleil sont extraordinaires.

J'ai une super amitié avec ma « roommate », c'est comme être en « sleepover » avec une amie tous les jours !

On rencontre des personnes d'ici et d'ailleurs qu'on n'aurait jamais rencontrées autrement. J'ai un cours de plongée sous-marine à l'université et je découvre un tout nouveau monde coloré, vivant et impressionnant.

J'ai un cours de « Digital Entrepreneurship » qui me permet de développer plusieurs aspects de mon entreprise comme pigiste en rédaction et en médias sociaux.

Une session à l'étranger, ça a ses hauts et ses bas, mais vivre cette expérience auprès de tous mes nouveaux amis est simplement extraordinaire. Quatre mois ici m'auront permis de découvrir la culture des Caraïbes avec profondeur et d'avoir de véritables liens avec les gens d'ici.

Si vous hésitez à faire un échange étudiant, ceci est votre signe ! Faites le saut vers une session unique et enrichissante à l'étranger !



Source: Wikipedia

Les dirigeants de Hockey Canada démissionnent

Agora
Société



Source: RDS

**CAROLANNE
BOILEAU**

Societe.Lecollectif@
USherbrooke.ca

C'est après plusieurs mois de scandale que le conseil d'administration et le président-directeur général de Hockey Canada donnent finalement leurs démissions. Il aura fallu quatre ans et énormément de pression pour que les dirigeants se retirent.

Pour plusieurs, au-delà des répercussions politiques, ce sont surtout les pressions financières qui auraient poussé le PDG et le conseil d'administration de Hockey Canada à démissionner. C'est notamment la vision du professeur Bernard Motulsky, affilié au département de communication publique et sociale de l'Université du Québec à Montréal, qui croit que le retrait des commanditaires a chamboulé l'organisation. En entrevue avec le journal *La Presse*, M. Motulsky affirme : « Hockey Canada avait de la pression du côté politique, mais aussi de la pression de la part des commanditaires qui se retiraient les uns après les autres [...] Ils ont envoyé le signal que ça ne pouvait plus continuer ».

Le PDG Scott Smith quittait ses fonctions au moment d'en faire l'annonce le mardi 11 octobre. Du côté du conseil d'administration, les membres conservent leurs postes jusqu'à la prochaine élection du conseil, le 17 décembre prochain. Naturellement, ils ne tenteront pas d'obtenir un autre mandat. On peut lire, dans un communiqué publié par l'organisme, leur plan pour assurer la transition : « un comité de gestion intérimaire sera mis en place et guidera l'organisation jusqu'à ce qu'au plus tard un conseil nouvellement constitué nomme un nouveau chef de la direction pour diriger l'organisation ».

« PAS DE DOUTE »

La démission en bloc de la direction de Hockey Canada n'est pas une grande surprise, elle était inévitable. Après plusieurs mois de pression de la part des élus à Ottawa, notamment du Bloc Québécois et de la ministre des Sports Pascale St-Onge, la direction de la fédération canadienne se retrouvait dans l'eau chaude. Le premier ministre Justin Trudeau avait lui-même décrété que les personnes en place avaient perdu la confiance des Canadiennes et Canadiens.

De plus, *Radio-Canada* rapporte qu'un document publié le lundi 10 octobre est venu mettre de l'huile sur le feu. 24 heures avant la démission de Scott Smith et du conseil d'administration, l'ex-juge de la Cour suprême Thomas Cromwell a publié un rapport préliminaire sur l'affaire Hockey Canada. L'une de ses recommandations principales était évidemment la refonte complète de la direction de la fédération. Pour justifier sa proposition, Cromwell mentionne qu'il n'y a pas de doute, les dirigeants de Hockey Canada ont perdu la confiance de partenaires importants. Au-delà des partenaires et commanditaires, c'est la confiance de la population qui a été brisée au cours des derniers mois.

Le rapport préliminaire de l'ex-juge de la Cour suprême du Canada a également révélé une information choquante. Il faut rappeler que les représentants de Hockey Canada avaient avoué, lors d'un comité parlementaire en juin dernier, détenir un fonds d'assurance pour couvrir les coûts en cas d'accusation envers leurs joueurs. Il y a moins d'un mois, l'existence d'un deuxième fonds a été dévoilée au grand jour par le *Globe and Mail*. Ce deuxième fonds, tout comme le premier, servait, entre autres, à indemniser des victimes d'agressions sexuelles. Finalement, le rapport du juge Thomas Cromwell a révélé qu'un troisième fonds était prévu pour couvrir les joueurs. Ce fonds était dissimulé dans les livres comptables.

Ce ne sont donc pas un, pas deux, mais trois fonds qui étaient prévus au sein des finances de Hockey Canada. La direction avait donc une grande marge de manœuvre pour faire possiblement taire des victimes et indemniser celles-ci avant que leurs histoires éclatent au grand jour. Cette information, extrêmement dérangeante, démontre qu'il existe un problème réel au sein de la fédération canadienne. Avant le scandale actuel, il aurait paru impensable de se dire que nos équipes sportives prévoyaient de l'argent pour couvrir des agressions sexuelles commises par leurs joueurs.

CHANGER ENTièrement LA CULTURE

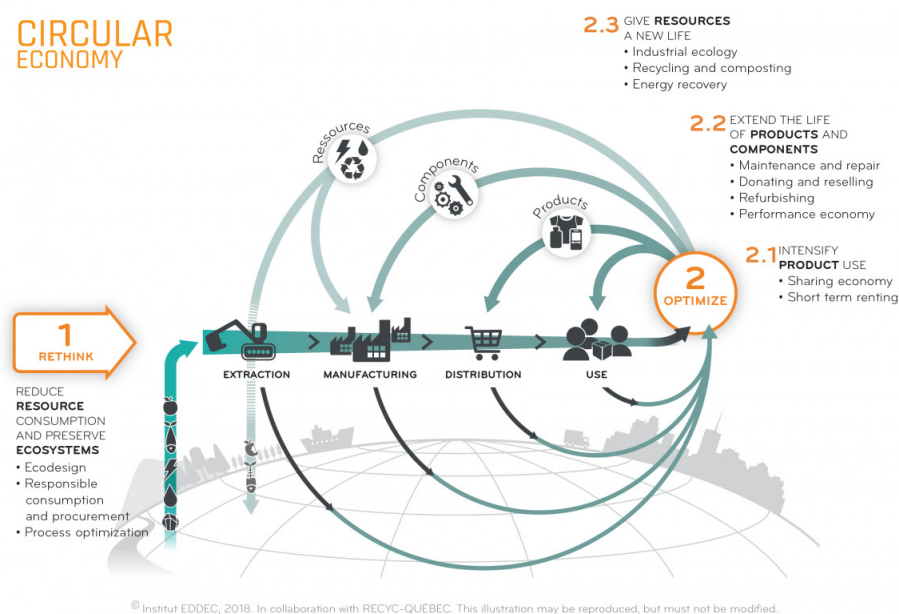
Malgré tout le temps que cela a pris, la démission de la direction de Hockey Canada est tout de même un pas dans la bonne direction. L'élection d'un nouveau conseil d'administration permettra certainement d'instaurer des changements concrets au sein de l'organisation. C'est surtout l'occasion, avec cette refonte, de s'assurer que des événements comme ceux de 2018 ne se reproduisent plus jamais. Ce scandale aura permis de mettre en lumière le fait qu'une véritable culture toxique est présente au sein de nos fédérations sportives et particulièrement au sein du monde du hockey.

Comme Bernard Motulsky l'a si bien mentionné au journal *La Presse* : « ça trainé, mais c'est maintenant que les choses sérieuses commencent. Il faut remplacer les hauts placés et changer entièrement la culture de cette organisation ».

Les prochains conseil d'administration et PDG de Hockey Canada auront énormément de travail à faire pour redorer l'image de la fédération canadienne. Ils devront surtout être en mesure d'apporter des solutions efficaces et regagner la confiance des commanditaires, des partenaires et de la population canadienne. Pour former ce futur CA, certains noms ont déjà été évoqués dans des discussions.

Danièle Sauvageau, femme importante au sein du hockey féminin à l'échelle du pays, pourrait notamment se faire une place sur le conseil d'administration le 17 décembre prochain. Celle-ci se dit ouverte à la possibilité de rejoindre l'équipe de direction de Hockey Canada. Cette femme d'expérience pourrait certainement amener un vent de changement au sein de cette fédération qui en a grandement besoin. Il faut espérer que d'autres squelettes ne sortiront pas du placard jusqu'à l'élection du prochain CA.

Économie circulaire : agir pour la transition

CIRCULAR
ECONOMY

Le monde consomme en sept mois l'intégralité des ressources naturelles que la Terre est capable de régénérer en un an. Au Canada, c'est même en deux mois et demi. Cette échéance, que l'on appelle le Jour du dépassement, est le symbole d'une société qui repose sur un modèle linéaire de l'économie, dramatique pour les limites planétaires.

Par Raphaël Dias Brandao,
chargé de projets du RRECQ

LE MODÈLE LINÉAIRE ACTUEL

Le modèle économique dans lequel nous vivons est largement linéaire. Il consiste à extraire les ressources naturelles, les transformer en produits qui seront consommés et utilisés avant d'être jetés.

Ce modèle accentue la pression sur les ressources naturelles d'une part, en augmentant sans cesse le niveau d'extraction des ressources naturelles pour répondre à la demande grandissante d'une population en croissance exponentielle. D'autre part, il crée de grandes quantités de déchets tout au long de la chaîne de production-consommation, accroissant les impacts sur l'environnement.

UN CADRE STRUCTURANT POUR FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS

Quelles alternatives sont envisagées ? Nous devons repenser le système dans une logique circulaire. En cherchant à réduire la consommation de ressources, en optimisant l'utilisation des produits, en allongeant leur durée d'usage et la durée de vie des composants, il est possible de considérablement réduire l'impact de notre empreinte sur l'environnement. Douze stratégies hiérarchisées selon la pensée du cycle de vie peuvent permettre de circulariser davantage notre modèle économique.

Actuellement, le Québec présente un taux de circularité de 3,5 % seulement. Des transformations sont nécessaires à toutes les échelles et dans tous les secteurs d'activités pour transiter vers un modèle plus durable et circulaire.

UN RÉSEAU DE RECHERCHE AU-DELÀ DES MURS DE L'UNIVERSITÉ

Afin d'accélérer la transition du Québec vers l'économie circulaire, le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) existe depuis plus d'un an. Il permet également de développer la recherche sur les thématiques associées.

Il regroupe 16 universités québécoises, 8 Cégeps, 11 universités internationales et plus de 180 chercheuses et chercheurs de disciplines et d'expertises variées. Ces personnes souhaitent toutes et tous développer les connaissances, les compétences, les pratiques et les technologies nécessaires à la transition. Le RRECQ nous offre l'opportunité de travailler ensemble à résoudre les défis actuels et à venir.

RÉSEAU ÉTUDIANT : VOTRE CHANCE DE PARTICIPER À LA TRANSITION

Le RRECQ met en place un réseau étudiant en économie circulaire qui s'appuie sur les initiatives et les envies des étudiantes et étudiants.

L'objectif est de créer un espace d'échange et de partage d'expériences. C'est aussi un carrefour de mobilisation des connaissances pour faire en sorte que les gens se découvrent et découvrent les projets qui leur tiennent à cœur pour générer des synergies en faveur de l'économie circulaire.

Tu veux en apprendre plus sur le réseau étudiant du RRECQ ? Participer à sa cocréation ? Rejoins-nous avec un simple [formulaire](#).

De nouvelles accusations contre Gilbert Rozon

Trois femmes affirmant avoir subi des agressions sexuelles par le fondateur de *Juste pour rire* déposent des poursuites au civil contre lui pour environ 4,65 millions de dollars.

Par Meg-Anne Lachance

Gilbert Rozon se retrouve une nouvelle fois face à des accusations d'agressions sexuelles. Cette fois-ci, de la part de son ex-belle-sœur, Martine Roy ainsi que deux anciennes collègues, Guylaine Courcelles et Marylena Sicari.

TROIS DE PLUS

Mme Roy affirme avoir été « brutalement violée » en 1995, lors d'une exposition au Musée Juste pour rire, rapporte le journal *La Presse*. Selon ses dires, cette agression aurait eu lieu deux ans après un incident du même type. Elle poursuit M. Rozon au civil et réclame un total de 1,35 million.

De son côté, Marylena Sicari soutient que le producteur l'aurait agressée et harcelée sexuellement, de 1998 à 2004. Les événements auraient eu lieu lorsqu'elle était employée pour *Les Productions Rozon* et *Les Films Rozon*. Mme Sicari aurait enduré une multitude d'avances et d'appels non souhaités, selon un article de *La Presse*.

Les documents juridiques stipulent que les dommages engendrés par ce harcèlement ont poussé la plaignante à changer son numéro de téléphone personnel. On y mentionne aussi des attouchements et des avances inappropriées commis sur son lieu de travail pendant plusieurs années. Elle réclame 1,25 million de dollars.

Quant à la dernière plaignante, Guylaine Courcelles, elle accuse Gilbert Rozon de l'avoir agressée en 1987, alors qu'elle travaillait au Festival Juste pour rire. Elle était âgée de seulement 22 ans à l'époque. Le tout se serait déroulé lors d'une « soirée » à la résidence personnelle de M. Rozon. Elle lui réclame 1,9 million.

Ces trois nouvelles accusations viennent faire augmenter le nombre de poursuites contre Gilbert Rozon à neuf.

LOIN D'ÊTRE UNE PREMIÈRE

L'actrice Patricia Tulasne avait été la première à faire des démarches juridiques. Elle avait déposé une demande d'action collective au nom des Courageuses, un groupe composé d'une vingtaine de femmes qui affirmaient avoir elles aussi été agressées par l'ex-parrain de l'humour québécois entre 1982 et 2016. Leur demande avait toutefois été rejetée, en 2020, par la Cour d'appel du Québec avec raison qu'une action collective n'était pas le « véhicule procédural approprié ».

Par la suite, ce sont Lyne Charlebois, Danie Frenette, Annick Charette, Anne-Marie Charrette et Sophie Moreau qui ont décidé de briser le silence en traînant M. Rozon au tribunal. Les procès de ces neuf femmes n'ont toujours pas eu lieu. Au total, c'est une somme d'environ 14 millions de dollars qui est réclamée.

Pour sa part, Gilbert Rozon poursuit les animatrices québécoises Julie Snyder et Pénélope McQuade pour diffamation. Cette poursuite concerne des propos dits à *La semaine des 4 Julie* qui l'accusaient, une nouvelle fois, d'inconduites sexuelles.



Crédit: Ryan Remorz

Section Société

Manifestations en Iran : répression de la part d'un régime autoritaire

Depuis un mois, des manifestations ont lieu aux quatre coins de l'Iran. Le peuple tente de remettre en cause le pouvoir autoritaire et religieux en place depuis la révolution de 1979.

Par Alexandre Ménard

Les manifestations ont débuté à la suite de la mort de Masha Amini. Cette dernière a été arrêtée par la police des mœurs pour un «port de vêtements inappropriés». Elle est décédée trois jours plus tard alors qu'elle était toujours en garde à vue par la police. Ce décès qualifié par Amnesty International de mort «suspecte», la police a rapidement répondu que la jeune femme a été prise «d'un soudain problème cardiaque» qui a malheureusement causé sa mort.

UN MOIS DE MANIFESTATION SANGLANTE

Les premières manifestations ont eu lieu du 17 au 19 septembre. Tout d'abord au Kurdistan iranien, région où est née Masha Amini, et par la suite à Téhéran et se propageant dans une trentaine de villes. Lors de ces manifestations, plusieurs femmes enlèvent leur hijab ou le brûlent en signe de protestation.

Très vite, une vague de soutien prend les réseaux sociaux avec le hashtag #masha_amin. Le slogan principal de cette manifestation est «Femme, vie, liberté». Il s'agit d'un slogan très fort appelant à la reconnaissance de la place des femmes dans la société. Ces manifestations ne se limitent pas aux femmes ; plusieurs hommes se sont joints au mouvement. En utilisant le même slogan, ils transforment l'enjeu. C'est à la fois une manifestation pour les droits et la liberté des femmes, mais également un mouvement souhaitant renverser un régime autoritaire gouverné par le fondamentalisme religieux.

Avec la multiplication des manifestations, les autorités ont rapidement pris la décision de couper l'accès au réseau internet mobile. Ils empêchent, ou du moins compliquent, l'utilisation des applications comme Instagram ou WhatsApp qui permettent aux personnes manifestantes de coordonner leurs mouvements et d'organiser les manifestations.

Rapidement, nous assistons à une première vague de décès de manifestants et manifestantes. Selon les différentes sources qui couvrent les événements, c'est entre 7 et 15 personnes qui ont perdu la vie aux mains des autorités durant les cinq premiers jours. Le nombre de décès a continué de croître rapidement. Ainsi, à la fin du mois de septembre, ce sont plus de 76 personnes qui ont trouvé la mort lors des différentes manifestations, d'après l'ONG Iran Human Rights. Le bilan du régime iranien fait plutôt état de 41 morts. L'organisation craint de voir ce nombre augmenter en raison des forces policières qui tirent à balles réelles sur les foules.

De plus, en réponse aux manifestations, des vagues d'arrestations sans fondement ont lieu. Selon le comité pour la Protection des journalistes, c'est plus de 18 journalistes qui couvraient les événements qui ont été arrêtés. Ajoutons à cela de multiples femmes et personnalités connues qui ont exprimé leur soutien aux manifestants et qui se retrouvent aujourd'hui derrière les barreaux. Le président Ebrahim Raïssi ferme totalement la porte à une possible ouverture vers les personnes manifestantes et qualifie le mouvement de tentative par les gouvernements occidentaux de déstabiliser le régime iranien.

LE MOIS D'OCTOBRE

Les manifestations se sont poursuivies au tournant du nouveau mois avec tout autant de vigueur. Au début du mois d'octobre, Iran Human Rights fait état de 92 morts. Plusieurs affrontements ont lieu entre les personnes étudiantes et les forces de l'ordre. En effet, à l'Université de technologie de Sharif, plusieurs soldats d'une force paramilitaire ont encerclé l'établissement et ont tiré à balles réelles sur les manifestants et manifestantes. Ils dispersaient le groupe et poursuivaient ceux et celles qui tentaient de s'échapper à moto afin de les amener en détention. Après ces événements, les forces de sécurité civiles iraniennes ont effectué plusieurs déploiements dans différentes universités du pays afin de contrôler les personnes militantes.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre, après que des prisonniers de la prison d'Evin aient scandé des slogans contre le Guide suprême et contre le régime iranien, des combats ont éclaté entre les prisonniers et les forces de l'ordre. Plusieurs vidéos circulent sur le web permettant d'entendre des explosions et des coups de feu. Cela est sans compter le spectaculaire panache de fumée provenant de l'intérieur de la prison. L'événement a fait environ 60 blessés et 4 morts, tous des prisonniers. À ce jour, plus de 108 personnes auraient trouvé la mort durant ce mois de manifestation d'après Iran Human Rights.

RÉPONSE INTERNATIONALE AUX MANIFESTATIONS

Les États-Unis ont annoncé avoir imposé des sanctions économiques contre sept hauts placés du gouvernement iranien. Le président Biden a d'ailleurs mentionné à la tribune de l'ONU être solidaire «avec ces femmes courageuses d'Iran». Du côté canadien, le premier ministre a annoncé imposer de nouvelles sanctions au régime iranien. Dans un communiqué, Justin Trudeau soutenait que «le régime iranien continue de démontrer son mépris flagrant des droits de la personne et de la vie humaine. Le Canada appuie sans réserve les gens qui manifestent dans les rues d'Iran et du monde entier en faveur de la liberté et de la justice.»

De son côté, l'Union européenne (UE) a également imposé des sanctions contre le régime iranien. Dans un communiqué, l'organisation expliquait que «le Conseil de l'Union européenne a adopté hier des mesures restrictives à l'encontre de quatre entités et onze individus impliqués dans des violations graves des droits de l'Homme en Iran et directement responsables de la violente répression en cours». L'UE ajoutait également que «nous demandons aux autorités iraniennes de cesser immédiatement cette répression brutale et de mettre en œuvre les principes auxquels elles ont elles-mêmes souscrit, en particulier ceux contenus dans le Pacte des droits civils et politiques des Nations Unies auquel elles avaient adhéré en 1975.» Espérons que ce mouvement permettra des changements et des progrès notamment sur la question des droits des femmes.



Agora

Sport et Bien-être

Source: Canvas

Optimiser sa concentration pour une meilleure exécution

Plusieurs facteurs peuvent influencer la qualité de notre acuité mentale, dont l'intérêt. Il est tout à fait possible de manquer d'intérêt pour la tâche à exécuter. Si l'activité à réaliser ne concerne pas vos valeurs ou vos passions, elle peut être plus difficile à mener à terme. Par ailleurs, les capacités sollicitées peuvent vous encombrer. Si vous n'avez pas l'impression de détenir les acquis nécessaires, l'exécution de la tâche paraîtra plus grande qu'elle ne l'est réellement.



**BIANCA
LAHAYE**

Sports.Lecollectif@
USherbrooke.ca

D'un autre côté, l'environnement choisi pour se mettre en action peut empêcher une démarche efficace. La santé psychologique ou même le sommeil peuvent aussi être des ennemis à la concentration. Apprendre à reconnaître ses forces peut servir de commencement à l'exécution d'un travail quelconque.

COMMENT DIAGNOSTIQUER UN TROUBLE DE LA CONCENTRATION ?

À noter ici que les facteurs susmentionnés demeurent complexes et propres à chaque individu. Il est primordial de consulter un professionnel en cas de doute sur votre capacité d'attention. Autrement dit, afin de diagnostiquer un trouble de la concentration, il faut consulter au préalable un neuropsychologue qui, à l'aide d'outils et de tests spécifiques, pourra déterminer s'il y a présence d'un trouble de la concentration.

LES TRUCS ET ASTUCES DE SHANY BERGERON-ROY

Dans cette optique, *Le Collectif* a rencontré Shany Bergeron-Roy, une professionnelle du service social, qui partage ses meilleurs trucs afin d'apprivoiser avec finesse les troubles de la concentration. Elle mentionne également que ce qu'elle propose peut s'appliquer à tous et à toutes, à différents niveaux et qu'il est important d'adapter les outils selon sa situation.

QU'EST-CE QUE LA CONCENTRATION MENTALE ?

« La définition de la concentration mentale est de prendre le contrôle de son attention pour mettre l'accent sur une seule tâche. Ici, je veux mettre l'attention sur le mot contrôle, comme dans le fait d'avoir une concentration et de prendre le contrôle des éléments plus techniques, qui ont l'air plates au début, mais qui vont nous permettre d'avoir le contrôle sur notre attention. »

Shany Bergeron-Roy énonce un premier exercice pour commencer. « Il faut tout d'abord faire un bilan des moments où nous avons réussi à avoir de l'attention, où nous étions dans notre bulle, dans notre zone de concentration et que ça fonctionnait. À partir de là, on va faire ressortir les éléments qui ont fait en sorte que nous étions réellement concentrés et attelés à la tâche et on va les transposer à une autre situation. Donc, est-ce qu'à ce moment-là j'avais eu une bonne nuit de sommeil ? Est-ce qu'à ce moment-là, j'étais dans un environnement calme ? Est-ce que j'étais dans un environnement avec des gens autour, oui, mais dans lequel je me créais une bulle de concentration ? », explique Mme Bergeron-Roy. L'environnement est donc un élément constitutif d'une bonne concentration.

LA PHASE DE PLANIFICATION

Par ailleurs, Mme Bergeron-Roy mentionne l'importance de bien décortiquer sa tâche. « En ce qui concerne la concentration en général, on va être capable de se concentrer sur des petites périodes de temps. Alors, il faut valoriser ces petites périodes de temps dans lesquelles on va réussir à avoir notre attention et surtout, il est important de considérer les autres périodes de temps où on ne réussira pas [sic] à avoir une grande concentration, et c'est correct ainsi. » La professionnelle du service social mise donc sur le fait de réfléchir d'avance aux moments où l'attention va déroger.

L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PAUSES

Il en convient que le cerveau ne peut être concentré longtemps sur une tâche, comme susmentionné. Shany Bergeron-Roy propose alors de s'octroyer de courtes pauses afin de se régénérer.

« Il suffit de se dire que dans la période de deux heures, par exemple, que je planifie pour étudier, c'est certain que je ne serai pas dans une concentration active.

Lorsque je vais sentir que mon attention n'est plus dirigée envers ma tâche, qu'est-ce que je m'octroie de faire ? Ça peut être d'aller prendre une marche autour du bloc, par exemple. Dans ce cas-là, ma tête et mon corps n'ont plus à penser et savent que j'ai une pause qui est octroyée ainsi que le moment où je m'octroie cette pause. » Une fois le tour du bloc complété, le cerveau sait qu'il retournera à sa tâche.

« D'un autre côté, la division par tâches peut aussi être très utile, renchérit Shany Bergeron-Roy. Il suffit de décortiquer partie par partie le travail à faire et là, ça donne des petits moments de concentration qui ont du sens pour le cerveau [sic]. Dans ma grande tâche, j'aurai 18 petites tâches, donc, pendant un blitz de concentration, mon cerveau va faire la première petite étape et va s'en suivre un sentiment de satisfaction, ce qui occasionnera une élévation de notre motivation comme la tâche sera accomplie avec succès. » Dans ce cas-là, le rythme naturel du cerveau, qui est de se concentrer intensément sur une courte durée, est respecté. « En même temps, ça a du sens parce qu'on ne voit plus ça comme une grosse montagne à escalader », rassure la professionnelle.

VALORISER NOS RÉUSSITES

Le dernier conseil provenant de la spécialiste en service social consiste en une valorisation de ses réussites personnelles. « [...] Celles-ci sont des moments à valoriser pour que nous puissions garder notre motivation et avoir plus de chances de répéter le processus. L'important est de ne pas mettre l'accent [sic] sur les moments où on décroche. C'est normal qu'on décroche, mais si on veut continuer la tâche, et ce, régulièrement, il faut accepter que ce soit cyclique et valoriser les fois où on va avoir des réussites personnelles, en se récompensant d'une petite douceur. » C'est ce qui met en lumière l'effort mis. Ainsi, le cerveau a envie de recommencer cette même tâche qui apporte plaisir, satisfaction et récompense.

Section Sport et Bien-être

Le club de plein air de l'UdeS : allier nature et études

Le plein air consiste en l'ensemble des activités sportives pratiquées en nature. Il s'agit d'une bonne façon pour plusieurs de réduire leur stress, tout en s'amusant. Que ce soit la promenade de la gorge de la rivière Magog ou encore la base de plein air André Nadeau, la région de Sherbrooke offre beaucoup d'espaces verts pour la pratique du plein air. Ce dernier permet une sélection d'activités comme le football, le tennis, le cricket, la pétanque ainsi que la randonnée, ce qui rejoint tous les goûts.

Par Gabryelle Lalonde-Bercier

MISSION DU CLUB DE PLEIN AIR ALTITUDE DE L'UDES

L'Université de Sherbrooke offre un club qui vous permet de pratiquer ces activités. La mission de celui-ci est de rendre l'accès plus facile au plein air. Pour atteindre cet objectif, le club organise des événements, des sorties ainsi que de la location de matériel. Le tout est appuyé par l'aide financière pour rendre le plein air accessible à la communauté étudiante. Cette association offre également la chance de pouvoir louer du matériel sportif, été comme hiver, à faible coût. Il est expliqué sur son site web que « le matériel est accessible à des prix défiant toute concurrence, pouvant être facilement deux à trois fois moins cher que dans des boutiques d'équipement spécialisé. De plus, que vous partiez pour deux jours ou cinq, le tarif de location est le même, tant que vous ramenez le matériel dans un délai d'une semaine ».

LES ACCOMPLISSEMENTS DU CLUB PLEIN AIR

Auparavant, les membres du club ont organisé des activités diversifiées. On pouvait y retrouver, notamment, des randonnées, des sorties de ski et des sorties d'escalade, mais aussi des formations de secourisme et des sorties hivernales comme le patin. Par ailleurs, dans cet organisme, ce sont les membres qui choisissent leurs activités et les réalisent grâce à un appui financier.

À QUOI S'ATTENDRE POUR CETTE SESSION

Le 28-29-30 et 31 octobre prochains aura lieu une sortie de camping sauvage au mont Gosford ou à la CEPAK de Portneuf (selon la chasse). Cet événement permettra de jumeler l'amour du camping à l'observation d'espèces végétales. De plus, il sera possible de partir à l'aventure de traces animalières telles que celles des castors, des cerfs ou même des élans. Dans cette optique, plusieurs autres activités hivernales sont en cours de planification et vous pourriez, vous aussi, aider à choisir les sorties en devenant membre.

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?

Pour devenir membre, c'est bien simple ! Vous pouvez vous rendre directement au local E1-0017, soit le local du club, de 12 h à 13 h, du lundi au vendredi pour rencontrer un membre. Vous pouvez aussi suivre le club sur les différents réseaux sociaux, soit Instagram et Facebook. Le club a aussi un site web sur lequel vous trouverez une niche d'informations telles que les aventures, la location et les avantages de devenir membre cette association : <https://clubpleinair.association.usherbrooke.ca/>. Finalement, pour de plus amples informations, vous pouvez contacter l'équipe en la contactant via Messenger ou sur Instagram.



CLUB PLEIN AIR
ALTITUDE

Profitez du mont Hatley en vélo

Depuis les 20 dernières années, la pratique du vélo de montagne est en croissance, notamment depuis la pandémie. Même s'il était autrefois perçu comme un sport dangereux, il existe maintenant plusieurs pistes accessibles et sécuritaires. Cela dit, à Sherbrooke et dans les environs, il y avait un gros manque de pistes disponibles pour les personnes les plus audacieuses. Dans cette optique, Jean-François Deshaies, vice-président de sentiers VMC, présente quatre nouvelles pistes dédiées au vélo de montagne au mont Hatley.

Par Bianca Lahaye

NOUVELLES PISTES : NOUVELLES EXPÉRIENCES !

Depuis le 8 octobre dernier, il est possible de profiter de cinq kilomètres de sentier qui misent sur l'apprentissage technique du vélo de montagne. Ainsi, il y a peu d'obstacles et les parcours demeurent accessibles pour tous niveaux. Par ailleurs, les administrateurs n'ont pas l'intention de s'arrêter à ces quelques kilomètres. Le désir d'offrir plus de pistes est sur la table.

UN SENTIER QUI SORT DE L'ORDINAIRE

Le *Vélo Parc Hatley Bike Park* est un sentier qui sort des schémas actuels. Ayant un dénivelé cyclable de 135 mètres sur un terrain de 45 acres, le mont Hatley mélange les pistes *flow* et techniques par des modules uniques.

QUI SONT LES SENTIERS VMC ?

L'organisme novateur derrière le projet des nouvelles pistes de vélo est les sentiers VMC, un organisme à but non lucratif créé en 2015. Celui-ci met l'accent sur les

besoins des personnes cyclistes, tant les néophytes que les habituées. Sa vision mise sur l'accessibilité de pistes cyclables à l'échelle des Cantons de l'Est. Par ailleurs, sa mission réside dans le développement, dans l'entretien et la promotion des sentiers de vélo de montagne.

LES PROJETS À VENIR

Cet OBNL a plusieurs projets en route, dont une collaboration avec la ville de Sherbrooke, afin de développer de nouveaux sentiers sur le mont John Bourque et dans le secteur de l'Université. En plus de participer à la construction d'une *pumptrack* (sol bosselé en terrain fermé composé de virages) ainsi que des sentiers de *fatbike* à Saint-Denis-de-Brompton.



Finalement, l'OBNL contribue à l'aboutissement du grand réseau de sentiers de vélo de montagne et fatbike au mont Orford.

OÙ PRATIQUER LE VÉLO DE MONTAGNE EN ESTRIE ?

En plus des nouvelles pistes au mont Hatley, il est possible de goûter aux terrains du Mont-Bellevue, totalisant presque 30 km de pistes. De plus, il existe également diverses pistes au mont Sutton pour les tous niveaux avec voies doubles et simples. Un peu plus à l'ouest de Sherbrooke se trouve le Centre National de Cyclisme de Bromont ayant une variété de pistes : BMX, Pumptrack, Dirt jumps, Trial et sentiers d'initiation au vélo de montagne. Outre ces options, il existe également les Circuits frontières de East Hereford qui offrent plus de 50 km de sentiers. À cet endroit, il est possible de rouler tout en observant la plus grande plantation d'arbres de Noël du Québec. C'est sans oublier le mont Orford, qui offre une belle expérience en plus d'une magnifique vue. Il est aussi possible de louer des vélos au centre de découverte.

Que ce soit l'été, l'automne ou l'hiver, laissez-vous border par la nature au rythme de vos pédales !

VERT & OR RUGBY, DES ATHLÈTES PRÊTES À SURPRENDRE

C'est avec une attitude positive et l'envie de surprendre que l'équipe féminine du Vert & Or se dirige à Ottawa pour y affronter l'Université Carleton dans le cadre des demi-finales de consolation du RSEQ.

Lors du dernier affrontement entre les deux équipes en lever de rideau de la saison 2022, les Ravens de Carleton avaient remporté le match 72-7 sur le terrain synthétique de l'UdeS. Selon Maude Picard, ce n'est pas une situation qui joue dans la tête de ses coéquipières.

«On sait que Carleton est plus haut que nous dans le classement, mais on est confiante en notre équipe pour pouvoir surprendre et offrir une bonne performance là-bas».

La troupe d'Andy Smith a remporté son match de quart de finale de consolation de façon déterminante le 16 octobre dernier, alors qu'elle affrontait ses rivales les Gaiters de l'Université Bishop's. Gagnant cette rencontre avec un score de 25-5, il est clair que les efforts des Sherbrookoises tout le long de la saison ont porté fruit.

«On était vraiment contentes de gagner. On s'est vraiment donné. Tout le monde a contribué à sa manière. On est vraiment une équipe équilibrée, sans maillon faible, et ça paraissait sur le terrain tellement tout le monde à bien joué», mentionne la vétérante joueuse d'avant Alysia Comtois.

«Notre victoire contre Bishop's, c'est le résultat d'une préparation sur plusieurs semaines intenses», exprime Maude, qui n'avait jamais joué au rugby avant cette saison, comme plusieurs autres de ses coéquipières. Pour la co-capitaine de l'équipe et auparavant, membre de la deuxième équipe d'étoiles, Alysia, l'équipe possède une cohésion solide entre toutes ses membres et c'est ce qui fait la différence au final. «C'était important pour toutes les vétérantes d'intégrer le mieux possible les recrues dans l'équipe. Actuellement, tout le monde se sent impliqué, tout le monde embrasse son rôle et tout le monde s'aime. Ça amène de belles choses sur le terrain».

«On croit en nous et même si on a encore à travailler, on a l'équipe pour battre d'autres équipes. Notre objectif est de jouer un match de plus. (...) Pour gagner, on devra nous faire confiance et s'assurer qu'on soit capable d'appliquer notre plan de match, tout en appliquant les moindres détails».

En cas de victoire, les étudiantes-athlètes affronteront le 29 octobre prochain l'équipe victorieuse de l'autre match de demi-finale consolation, soit l'Université Concordia ou l'Université de Montréal.

SAISON TERMINÉE POUR L'ÉQUIPE MASCULINE

L'équipe masculine quant à elle terminait sa saison à domicile le 21 octobre dernier, alors qu'ils accueillait l'Université Carleton à leur tour. La troupe de Francis Raschella-Lefebvre obtient son premier point au classement général après un verdict nul de 19-19. Le Vert & Or termine la saison 2022 avec une fiche de zéro victoire, six défaites et un match nul.



Crédit: Alysia Comtois

Section Sport et Bien-être



Crédit: Julien Lavoie-Bernier et Apomédia

NICOLAS DIONNE
Correspondant Vert & Or

Les équipes Vert & Or d'ultimate frisbee au Championnat canadien

C'est en participant au Championnat canadien d'ultimate frisbee du 14 au 16 octobre derniers que les équipes masculines et féminines de l'Université de Sherbrooke terminent leur saison d'automne 2022. Bien que les deux équipes n'aient pas remporté les grands honneurs dans la grande catégorie, ces dernières n'ont pas à rougir de leur performance.

Présenté à Brampton en Ontario, le championnat accueillait les meilleures équipes universitaires au pays. La journée de vendredi étant destinée à se qualifier pour la dernière place disponible en première division du tournoi, l'équipe masculine est venue bien près d'y parvenir. Après deux victoires de façon convaincante en lever de rideau contre l'Université Memorial et l'Université de Toronto, l'équipe dirigée par Simon Martin a baissé pavillon devant l'Université Waterloo par la marque de 12-8.

« Notre objectif était clair : on voulait accéder en division 1. Malheureusement, le vent de côté ne nous a pas donné d'avantage. S'ajoutent à cela les erreurs qu'on a commises, ça nous a empêchés d'atteindre notre objectif », exprime Julien Lavoie-Bernier, co-capitaine et vétéran du Vert & Or. « Malgré notre déception, il fallait terminer de la bonne façon nos canadiens en allant chercher de bons résultats en division 2. »

Julien et son équipe ont répondu à l'appel lors des matchs de qualifications du samedi. Avec deux victoires, les Sherbrookoises avaient rendez-vous en quart de finale contre l'Université Victoria. Ardemment disputé, c'est l'UdeS qui a réussi à soutirer la partie par un écart d'un seul point. « Le match était enlevé, mais très stressant en même temps. On a réussi à gagner sur un *horn point* en supplémentaire avec un vent qui rendait le tout très difficile ».

Malgré l'émotion partagée lors de ce match, l'Université de Toronto, une équipe que Sherbrooke avait battue en préliminaires, a joué les trouble-fête en demi-finale. Toronto est venue à bout du Vert & Or 10-8. L'équipe sherbrookoise a finalement terminé au troisième rang de la division 2, même classement qu'à l'édition précédente. La saison d'automne de l'équipe masculine donne encore plus de motivation à Julien Lavoie-Bernier en vue de la saison d'hiver qui approche, et ce, malgré la déception d'une relégation en seconde division.

« Certains joueurs de notre équipe ont joué professionnellement l'été dernier et ont même participé au Championnat du monde. Le groupe de notre équipe possède beaucoup d'expérience et ça transparait sur le terrain. Jusqu'à cet hiver, on va garder la forme pour arriver prêts pour la saison, mais c'est certain que ça me donne encore plus le goût de jouer au ultimate ».

DE BONS RÉSULTATS POUR L'ÉQUIPE FÉMININE

La délégation féminine sherbrookoise peut elle aussi être fière de son tournoi. Après ses deux victoires en pool préliminaire, les étudiantes-athlètes ont réussi à se qualifier en quart de finale de la deuxième division. Une déchirante défaite aux mains de l'Université de York à 11-12 les a empêchées de terminer sur le podium. Néanmoins, la formation dirigée par Corinne Massé a remporté ses deux dernières parties et s'est mérité la cinquième place en division 2.